

**AÉRODROME Ajaccio-Napoléon-Bonaparte (LFKJ)**  
**PROJET PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT**  
**A1 - PLAN D'ENSEMBLE**

Numéro	Echelle	Date
PSA_A1_STAC_SSP_01_KA_1	1 : 25 000	12 / 2022

Approuvé par décret/arrêté (interministériel) en date du

**Caractéristiques techniques de base :**

Code de référence de l'aérodrome : 4E  
 Altitude de référence de l'aérodrome : 5.30 m. NGF  
 Piste revêtue : QFU 20 (NE)  
 Procédure d'atterrissage : approche classique  
 QFU 02 (SO)  
 Procédure d'atterrissage : approche de précision de Cat.

- Légende :**
- Bornes de repérage de l'axe de la piste
  - Piste revêtue (2407 m x 45 m)
  - Prolongement déagagé
  - Limites des dégagements
  - Intermédiaire de la servitude
  - 0.00 Cote altimétrique en mètres NGF
  - COMMUNE Nom de la commune
  - Limites de communes
  - Zone à 150.3 mNGF
  - Projet ligne téléphérique

Système de projection : Lambert 93

- Légende de Zone\_Adaptation**
- Adaptation + Alt. Sommitale

**Légende de l'adaptation TN+10m**

Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 10 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.

**Légende de l'adaptation TN+13m**

Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 13 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.

**Légende de l'adaptation TN+17m**

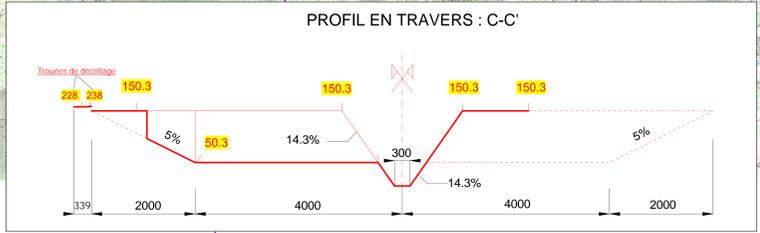
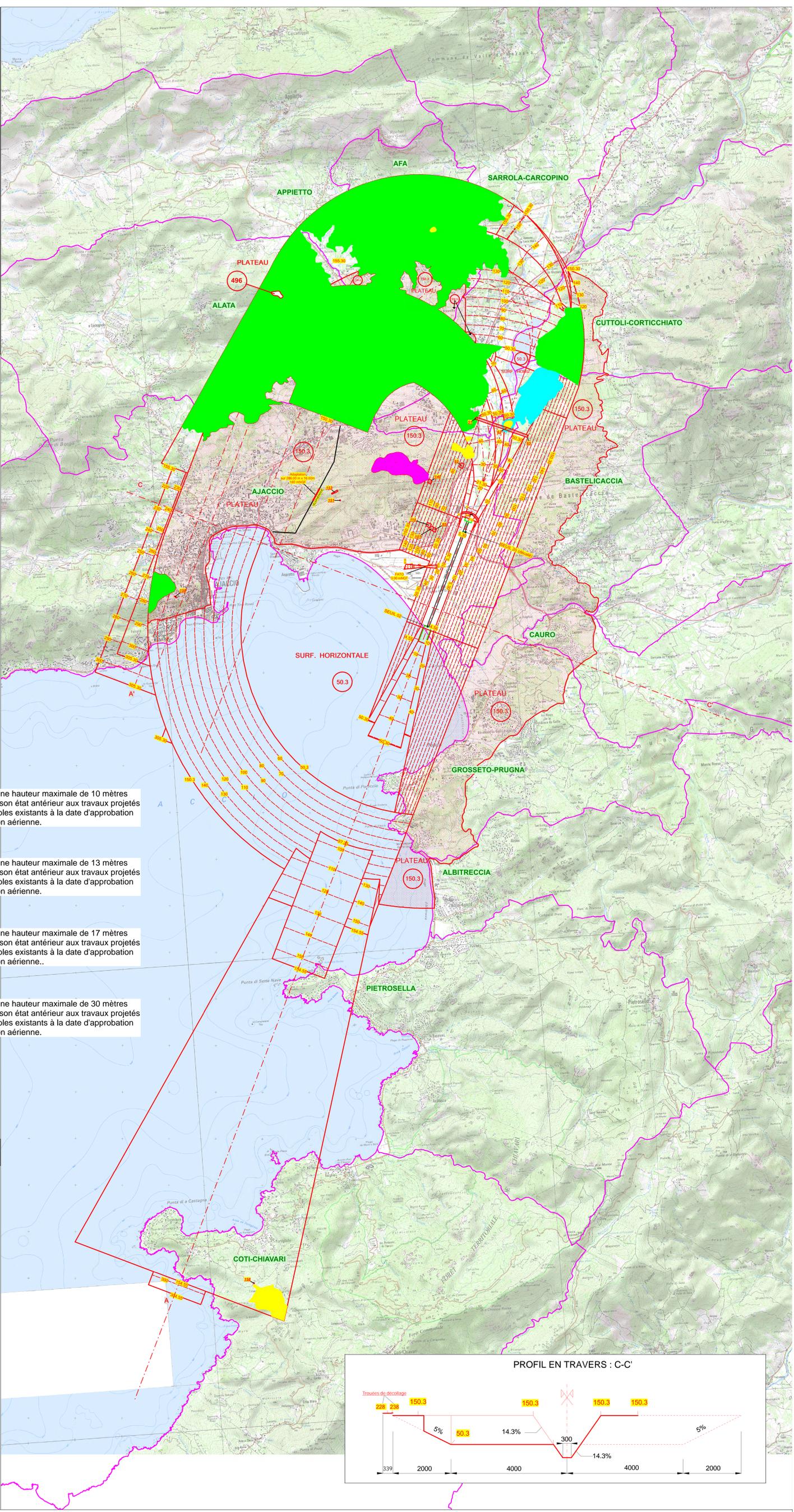
Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 17 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.

**Légende de l'adaptation TN+30m**

Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 30 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.

**Communes concernées par les servitudes aéronautiques :**

- AFA
- AJACCIO
- ALATA
- ALBITRECCIA
- APPIETTO
- BASTELICACCIA
- CAURO
- COTI-CHIAVARI
- CUTTOLI-CORTICCHIATO
- GROSSETO-PRUGNA
- PIETROSELLA
- SARROLA-CARCOPINO



**PISTE 02/20 PROFIL EN LONG : A-A'**

